



Le Président

**Monsieur Denis Duvernay  
Vice-Présiden du Conseil Départemental  
de la Haute Savoie**

Veyrier-du-lac, le 3/03/2017

*Objet: Reunion Voie verte du 27/02/2017*

*Participants :*

- CD 74 : Denis Duvernay, Vice-Président, Michel Girod, direction adjointe Infrastructures
- Canton de Faverges : Jean Paul Amoudry, Conseiller départemental
- SILA : Pierre Bruyère, Président
- Veyrier-du-lac : Sylvie Maniglier, Maire
- BVV : Olivier Labasse, Michel Bodoy, Jacques Herrgott, Jacques Lelarge, Michel Meyer et TDD : Jean Loup Bertez

Monsieur le Vice Président,

Nous vous remercions pour l'organisation, en liaison avec le Maire de Veyrier-du-Lac, de cette réunion dont l'objectif était de dresser, avec l'ensemble des parties prenantes, un état des lieux des réalisations et projets, d'exposer les différences de visions, d'apporter les connaissances et expertises des uns et des autres en vue de l'amélioration du projet, suite aux demandes réitérées d'associations exprimées dans les pétitions signées par 585 membres de la société civile en 2016, qui s'ajoutent aux 882 d'octobre 2014 pour le sauvegarde du lac et des rives naturelles du petit lac.

Plusieurs associations, dont BVV, s'étaient émues et exprimées, en vain depuis l'enquête publique initiale en 2007, sur la conception et le tracé des aménagements cyclables en rive Est au regard de la géographie des lieux, du respect des sites exceptionnels, de la protection de la qualité de vie des habitants, des différents besoins des cyclistes et de leur sécurité, de ceux et celle des piétons, puis, lors de réalisation des premiers tronçons, des dépassements financiers importants et des surlargeurs constatés par rapport à la DUP. Laquelle serait « aujourd'hui refusée », ce qui conduit le CD74 à ne pas s'en écarter trop et à vouloir accélérer les réalisations.

BVV, comme les associations Talloiriennes, est favorable aux aménagements cyclables, tout en faisant à nouveau remarquer que la rive Est, avec son dénivelé et son exigüité, n'est pas comparable à la rive Ouest pour laquelle il a été possible de développer une voie horizontale en site propre, bidirectionnelle, éloignée des bords du lac et des gaz d'échappement de la RD 1508. La rive Est n'est pas adaptée à une surfréquentation de transit ou ludique, qu'elle soit automobile ou cycliste. BVV rappelle aussi que la fréquentation annoncée n'est pas liée aux déplacements domicile - travail et utilitaires, puisque que les usages sont à 98% de type loisirs, en week end et période estivale pour des non-résidents. L'enquête INSEE de 2015 (n° 1629, janvier 2017) confirme s'il en était besoin : 1,9% des actifs ayant un emploi (2,2% en Auvergne-Rhône- Alpes) ont recours au vélo pour les trajets domicile travail, essentiellement pour des trajets inférieurs à 4 km (la pratique est urbaine) et 6,3% vont à pied. Il est dès lors admis que l'objectif du Département est essentiellement touristique (notion de « spot » : le tour du lac d'Annecy).

Les points traités sont repris ci-après, le tronçon Chavoires -Pérouzes n'ayant pas pu être examiné en détail du fait de l'absence regrettée de plans (des suggestions ont cependant été avancées et la réunion

**BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)**

Association Agréée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac  
Courriel : « [bienvivreaveyrier@gmail.com](mailto:bienvivreaveyrier@gmail.com) » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> - site : [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org)



Le Président

spécifique demandée par BVV serait la bienvenue), le plan de circulation/dérivations à Veyrier pendant les travaux a fait, dans l'intervalle, l'objet d'une demande à la Mairie et d'une communication par courriel, le 14 février (cf. route des Daudes), les études comparatives réalisées/ budget ont été rapidement évoquées (cf. les écrits antérieurs et tableaux).

**Diversifications des flux.** La transformation des aménagements cyclables en voie verte sur 70% du parcours conduit, à l'usage, à devoir chercher à séparer les flux des piétons et des cyclistes (différentiels de vitesses et de trajectoires), à faciliter l'utilisation des voiries secondaires au plus près du lac, notamment pour l'accès aux plages de Veyrier-du-Lac et de Menthon-Saint-Bernard, mais aussi pour la desserte des habitations riveraines, à flécher les routes du haut du village (Mont- Veyrier, Corniche) pour les cyclotouristes qui souhaitent rejoindre le val de Thônes et les Aravis dès Chavoires, à laisser les cycloportifs, comme certains VAE, pratiquer les RD909 et 909a, d'autant que la vitesse souvent limitée pour les voitures serait souvent de même ordre que la leur, contrairement à celle des pratiquants familles et détente.

**Sécurité.** La multiactivité sur les portions en voie verte est source d'accidents. La discontinuité de conception sur la rive Est, alternant bidirectionnelle coté aval, 2 couloirs, bidirectionnelle coté amont, descente rapide sans aménagement sur la RD 909a (ou montée raide avec bande cyclable peinte au Thoron), bidirectionnelle coté lac... ajoutée au dénivelé (positif de 120m ou montant et descendant de 240m) justifierait d'en avertir les touristes néophytes et leurs enfants, à l'instar des pistes de ski ( piste noire en rive Est vs bleue en rive Ouest ?). L'intermodalité avec la voie lacustre serait bienvenue à cet effet pour le choix des tronçons. Pour BVV, du fait du suivi contigu des RD adopté, la solution de deux couloirs, de part et d'autre de la chaussée des voitures permet à tous de ne pas changer d'habitude (et de code) pour les croisements et sorties de propriété, d'éviter le croisement de vélos guidon contre guidon avec de grands différentiels de vitesse entre montants et descendants. Eviter les ferrures agressives et dangereuses coté cyclistes en cas de pose de barrières et glissières, comme vers le petit lac : la décision est prise de protéger les supports métalliques et les boulons. Bien indiquer les changements de bords et les croisements de circulation automobile (le mieux aurait été pour BVV de les éviter, de même que les barrières métalliques rigides perpendiculaires dangereuses lorsqu'il faut de façon impromptue – cf cycliste mettant pied à terre, etc...- « déchausser » des pédales automatiques : les remplacer par des marquages au sol ou des chicanes plus courtes, décalées et souples?).

**Communication.** Outre le curatif (marquages, fléchages,...), le préventif permettrait de sécuriser les parcours et de mettre en garde les candidats : flyers « plans des pistes » chez les loueurs, panneaux à l'entrée des différents tronçons, « ambassadeurs » en été, intermodalité avec les bateaux pour éviter les sections inadaptées aux enfants et cyclistes néophytes....

**Traitement environnemental et paysager.** Rappel du désagrément visuel du traitement uniforme des murs de soutènement (de belle facture, voir photographies remises) qui balafre(ont) le paysage sur plusieurs kilomètres : créer sur ces murs des coupures vertes (lierre ?, ampélopsys ?), voir ce que font nos voisins suisses. Eviter la création de parking importants et disgracieux sur la rive, notamment pour les voitures des cyclistes qui sont supposés rouler en vélo. Replanter avec les espèces préexistantes.

**Tronçon Veyrier- Menthon.** L'examen des plans confirme la solution de 2 couloirs, avec légères déclivités, sans barrières, à l'instar d'autres tours de lacs alpins (Bourget, Léman...). Un trottoir amont de sécurité (étroit) et un trottoir aval plus large pour la promenade. La lignée de tilleuls qui marque le paysage sera repositionnée avec des sujets jeunes, à bien tailler, coté aval.

**BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)**

Association Agréée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac  
Courriel : « [bienvivreaveyrier@gmail.com](mailto:bienvivreaveyrier@gmail.com) » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr>- site : [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org)



Le Président

**Traversée de Veyrier-du-lac.** BVV confirme que l'évolution prononcée du centre bourg en village route, avec 23 450 véhicules/jour en pointe sur la RD 909, ne doit pas être amplifiée (voir son étude « Prospective urbanistique 2020 avec les projets de « traverses » amont-aval pour briser le flux avec des zones de partage ou de convivialité sur [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org) ). L'association demande de ne pas modifier le centre bourg, d'autant que la vitesse y est limitée à 30km/h et que les cyclistes fréquentant les plages passent au plus près du lac. De façon plus générale l'harmonisation des limitations de vitesse (30, 50, 70, 90 selon les secteurs), à la baisse sur la rive Est permettrait d'augmenter la sécurité de tous, la qualité de vie des habitants, la limitation de la pollution et du bruit (à voir avec les autres communes) ...

**Economie du projet.** Plusieurs habitants et BVV, par voie de pétitions, d'articles de presse et la publication d'analyses (disponibles sur son site internet) ont, en 2015 et 2016, interpellé les élus sur les dépassements et les coûts disproportionnés d'un équipement à vocation majoritairement ludique sur une rive peu propice à une fréquentation de masse. Les participants considèrent qu'il est inutile, dans l'esprit de la réunion, d'y revenir. Tout au plus est il rappelé par l'association de maîtriser les dépenses à venir et d'opter pour les choix simples et peu coûteux à étudier au cas par cas ( cf. bandes de peinture ou faibles déclivités vs couloirs trop hauts en dur ou séparateurs plastiques intermittents provocateurs de chutes et dérapages ou barrières en permanence cassées, déplacées, rajoutées...).

La réunion se termine par un constat commun d'avancement, de création d'intelligence collective et la décision partagée de s'informer mutuellement pour les suites du projet en fonction des différents besoins. BVV reste à l'écoute des élus pour l'avenir.

Je vous laisse, Monsieur le Vice-Président, le soin de diffuser, si vous le jugez opportun, ce courrier aux participants du CD 74 et du SILA.

Veillez, monsieur le Vice-Président agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Olivier Labasse

PJ planches photographiques BVV et TDD (remises).  
Copie : Madame le Maire, Sylvie Maniglier

**BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)**

Association Agréée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac  
Courriel : « [bienvivreaveyrier@gmail.com](mailto:bienvivreaveyrier@gmail.com) » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> - site : [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org)